

## Dossier de Presse

# Prix départemental de la construction bois Isère

23<sup>ème</sup> édition



**PRIX DÉPARTEMENTAL**  
DE LA CONSTRUCTION BOIS  
*Isère*

## Un peu d'histoire...

Initié par le Département de l'Isère, en partenariat avec l'interprofession de la filière bois FIBOIS Isère et le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de l'Isère, **le Prix départemental de la Construction Bois fait depuis 23 ans la promotion de la construction bois en Isère.**

Prestigieux, ce Prix a contribué à **la multiplication des constructions bois de qualité, à la professionnalisation des acteurs de de la filière bois locale, et à la diversification, à la structuration de la filière bois iséroise.**

**Seul concours de ce type en France à être organisé à un échelon départemental**, et aujourd'hui coordonné avec les Prix régional et national de la Construction Bois, il permet aux réalisations iséroises d'être mises en lumière au sein d'une plateforme nationale, [www.prixnational-boisconstruction.org](http://www.prixnational-boisconstruction.org), véritable vitrine de la construction bois.

Notons par ailleurs que la **certification Bois des Alpes ou l'AOC Bois de Chartreuse**, en apportant des garanties techniques sur la qualité des bois d'œuvre et leur mise en œuvre, permettent aux maîtres d'ouvrages de disposer de produits bois performants issus d'entreprises et de forêts du Massif Alpin. Les maîtres d'ouvrage publics peuvent ainsi inclure sans risque dans leurs marchés publics les critères techniques de ces labels, et les particuliers les utiliser pour être assurés de l'origine de leurs bois !

## Nouveauté 2023 : le coup de cœur du public

Pour promouvoir la construction bois auprès du grand public, **le Département invite les Isérois à voter pour leur bâtiment « coup de cœur »** parmi les lauréats de l'édition 2023 du Prix départemental de la construction bois. Rendez-vous sur les réseaux sociaux du Département à partir du 18 septembre !

## 32 candidats en 2023

De nombreux projets ont encore une fois candidatés au Prix départemental de la construction bois, répartis dans toute l'Isère et classés dans les quatre catégories ci-dessous :

### AMENAGEMENTS (intérieurs ou extérieurs)

- Place du village (Le Touvet)
- Parc Saint-Martin (Montbonnot-Saint-Martin)
- Maison THO (Voiron)
- Pôle petit enfance aux couleurs locales (Apprieu)
- Rénovation de la mairie de Goncelin
- Exposition « Musée Champollion en Isère, un chantier déchiffré » (Vif)
- Rénovation des bâtiments communaux de Saint-Antoine l'Abbaye
- Chantier participatif pour la rénovation de la chapelle Notre-Dame des Neiges (Susville)

### PROJETS DES COMMUNES DE MOINS DE 2000 HABITANTS

- Réhabilitation et extension d'une ancienne scierie en gîte (Saint-Gervais)
- Projet centre village (Saint-Jean-le-Vieux)
- Une école et une place (Veyssilieu)

### EQUIPEMENTS PUBLICS : éducation, culture et sport

- Groupe scolaire Diderot (Grenoble)
- Ecole primaire et cantine (Saint-Clair-de-la-Tour)
- Ecole élémentaire Marianne Cohn (Grenoble)
- Internat et logements du collège les 6 vallées (Bourg-d'Oisans)
- Halle de convivialité (Coublevie)
- Médiathèque tête de réseau des Vals-du-Dauphiné (Le Pont-de-Beauvoisin)

### **BÂTIMENTS TERTIAIRES ET/OU MAÎTRISE D'OUVRAGE PRIVÉE**

- Station M – locaux d'une agence d'architecture et bureaux (Grenoble)
- Extension de CERFRANCE (La Tour-du-Pin)
- Maison du Département du Grésivaudan (Barraux)
- Maison du Département de l'Oisans (Le Bourg-d'Oisans)
- Centre d'entretien routier (Monestier-de-Clermont)
- Bâtiment du parc à grumes de la scierie Bois du Dauphiné (Le Cheylas)
- Magasin de producteurs « La Gamme Paysanne » (La Frette)

### **LOGEMENTS**

- Le pré vert, logements collectifs (Crolles)
- Maison du les hauteurs (Corenc)
- Villa D (Sassenage)
- Maison à la campagne (Proveysieux)
- Maison des Millets (Saint-Ismier)
- Maison J (Grenoble)
- Terraced House (Villard-de-Lans)
- Maison AV (Chichilianne)

## **Et les gagnants sont...**

Le 14 septembre 2023, chaque membre des équipes projets lauréates du Prix départemental s'est vu remettre un trophée au nom de tout le jury professionnel du concours.

Les critères de sélection auxquels le jury s'est attaché sont :

- la place du bois dans le projet et l'innovation
- le soutien à l'économie locale
- la qualité architecturale et paysagère
- la qualité environnementale et d'usage

Ainsi en 2023, le jury a décidé d'attribuer 6 Prix :

- Catégorie « Aménagements » : deux co-lauréats :
  - Parc Saint-Martin (Montbonnot-Saint-Martin)
  - Rénovation de la mairie de Goncelin
- Catégorie « Projets portés par des communes de moins de 2000 habitants » : « Une école et une place » (Veyssilieu)
- Catégorie « Equipements publics » : Médiathèque tête de réseau des Vals-du-Dauphiné (Le Pont-de-Beauvoisin)
- Catégorie « Logements » : deux co-lauréats :
  - Le pré vert, logements collectifs (Crolles)
  - Terraced House (Villard-de-Lans)

*« Récompenser les constructions bois année après année, depuis 23 ans, permet de mettre en lumière les corps de métier de la construction bois qui valorise ce matériau performant, renouvelable, aux qualités constructives indéniables. Ce matériau noble, lorsque l'on le choisi local, favorise les circuits courts et le développement des filières iséroises en zones rurales et montagneuses. Les forêts iséroises sont au cœur de ces filières, nous devons en prendre soin afin qu'elles s'adaptent au changement climatique et perpétuent leurs bienfaits : bois, mais aussi biodiversité, loisirs, paysages, fraîcheur, etc. Je salue donc les lauréats 2023 qui mettent à l'honneur le bois, la forêt et toute la filière qui en dépend. Bravo à eux ! »*

**Jean-Pierre Barbier, Président du Département de l'Isère**

*« Cette année 2023 est encore un bon cru pour le Prix départemental de la construction bois. Au regard des enjeux actuels, je trouve très satisfaisant de voir de plus en plus de projets de réhabilitation dans les candidatures. C'est l'occasion pour notre filière de démontrer que le bois offre des solutions très pertinentes et qualitatives en rénovation, avec même pour certaines réalisations l'effort de réutiliser du bois déjà existant dans le bâtiment.*

*Une fois encore, l'Isère se fait remarquer également au Prix régional de la construction bois puisque cette année, à nouveau, 3 projets isérois ont été primés lors de la cérémonie régionale. »*

**Christophe Jenft, Président de l'interprofession FIBOIS Isère**

*« Toujours utilisé dans la construction, le bois s'impose depuis quelques années comme le fer de lance des matériaux renouvelables et biosourcés. Ses usages se diversifient et tous les types de bâtiments peuvent désormais être réalisés avec du bois. Utilisé par l'architecture vernaculaire de notre région, le bois assure une parfaite intégration du bien dans son environnement. Le Prix départemental de la construction bois 2023, organisé par le Département en lien avec FIBOIS et le CAUE, a permis de valoriser des projets de qualité issus de la filière bois départementale. »*

**Christelle Grangeot, Présidente du CAUE**

## Un partenariat fort

### **Le Département de l'Isère : la construction bois en soutien à la filière locale**

Le Département se mobilise aux côtés des acteurs de la filière forêt-bois, facteur d'aménagement du territoire (38 % de l'Isère est forestier) et de dynamisme local (8500 emplois, 2700 entreprises). Il soutient les investissements en forêt et dans les entreprises bois, et accompagne les programmes d'actions portés par les organismes de la filière et les collectivités locales (plus de 900 k€ votés au budget primitif 2023). Le Département de l'Isère compte par ailleurs plus de trente bâtiments valorisant le bois et le bois local.

Pour préparer l'avenir et accompagner les forêts iséroises malmenées par le changement climatique, le Département accompagne massivement les plantations des communes et des propriétaires privés dans leurs forêts avec son ambitieux plan « Un arbre, un habitant en Isère » visant à planter plus d'un million d'arbres dans le département d'ici à 2028.

### **FIBOIS Isère, acteur clé de la filière et du dynamisme de la construction bois locale**

FIBOIS Isère, association loi 1901 créée en 1988 (ex CREABOIS), regroupe l'ensemble des acteurs de la filière bois, des propriétaires forestiers aux charpentiers, en passant par les gestionnaires forestiers, les bûcherons, les scieurs, les négociants etc., mais aussi les organismes consulaires (CCI, CMA, CA) et syndicaux (CAPEB, FD BTP, Chambres des scieurs ...), et d'autres structures associatives partenaires comme le CAUE de l'Isère ou l'Ageden.

L'interprofession est un partenaire historique et incontournable du Département sur le terrain, auprès des entreprises, en soutien aux différents maillons de la filière et dans de nombreuses actions portées par le Département (transport des bois sur les RD, sensibilisation des collégiens à la valorisation des forêts locales, financement des entreprises, utilisation du bois dans les bâtiments départementaux, etc).

### **Le CAUE de l'Isère : Le bois, un levier pour le développement durable des territoires**

Issus de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977, les Conseils d'Architectures, d'Urbanisme et de l'Environnement sont des associations de droit privé qui assurent des missions d'intérêt général pour la promotion et le développement de la qualité architecturale, urbaine et environnementale.

Le CAUE, outil d'aide à la décision, intervient de la réflexion préalable jusqu'à l'accompagnement de la mise en œuvre de projet. Ses missions sont centrées autour du conseil aux particuliers et aux collectivités territoriales, de la formation (élus et techniciens, enseignants, professionnels) et de l'information / sensibilisation du grand public et des scolaires (qualité de l'architecture, urbanisme, environnement).

De la plus petite à la grande échelle, l'objectif du CAUE est la promotion et l'amélioration de la qualité du cadre de vie, dans le respect des principes du développement durable. Depuis Créabois, le CAUE assure la promotion de la construction bois, matériau biosourcé et durable qui répond aux enjeux environnementaux actuels.

## Catégorie « aménagements »

Cette catégorie instaurée en 2022 a encore une fois rencontré son public : en effet 8 projets ont candidaté. Par leurs approches différentes, la variété des usages du bois qu'ils proposent, ces projets affirment tous l'intérêt des maîtres d'ouvrages et maîtres d'œuvres isérois pour le matériau bois dans l'aménagement intérieur des bâtiments ou en extérieur dans l'espace public.

Le jury a souhaité distinguer à la fois un aménagement intérieur et un aménagement extérieur. Il y aura donc deux colauréats dans cette catégorie.

- **Premier colauréat : Parc Saint-Martin (Montbonnot-Saint-Martin)**

Ce projet a séduit le jury par l'attention portée au choix des matériaux bois feuillus locaux parfaitement adaptés à un usage en extérieur : le robinier faux-acacia, le chêne et le châtaignier. L'aménagement global du site venant mettre en valeur la pairie humide restaurée, l'originalité des signalétiques et l'effort de pédagogie des panneaux bois sont également des points forts du projet.

Il a été réalisé par l'équipe suivante :

- Maître d'ouvrage : Commune de Montbonnot-Saint-Martin
- Maître d'œuvre mandataire : Atelier TAKT Paysage (38)
- Réalisation : Espaces verts du Dauphiné – Groupe VERIDIS (38)
- Fournisseur du bois : Etablissements Gallin Fils (38)



Figure 1 : Parc Saint-Martin – © FIBOIS Isère

Quelques informations techniques sur ce projet :

- Volume de bois mis en œuvre : 124 m<sup>3</sup>
- Pourcentage de bois d'Auvergne-Rhône-Alpes : 100 %
- Pourcentage de bois isérois : 76 %

- **Second colauréat : Rénovation de la mairie de Goncelin**

Le jury a été séduit par la qualité de l'aménagement intérieur de ce projet et par l'effort de réutilisation des bois existants. Ce processus porté par l'ensemble des acteurs du projet a permis la création de mobiliers uniques en leur genre, et d'une grande sobriété. Les éléments neufs en chêne, frêne et sapin pectiné de Belledonne participent au réaménagement de cette mairie par ailleurs isolée pour un meilleur accueil du public.

Il a été réalisé par l'équipe suivante :

- Maître d'ouvrage : Commune de Goncelin
- Maître d'œuvre : Atelier de la Place (38)
- Maitre d'œuvre associé : SILO Architectes (38)
- Menuisiers : Brun-Buisson (38), HR Ebenisterie (38), Méandre OGGI (38)

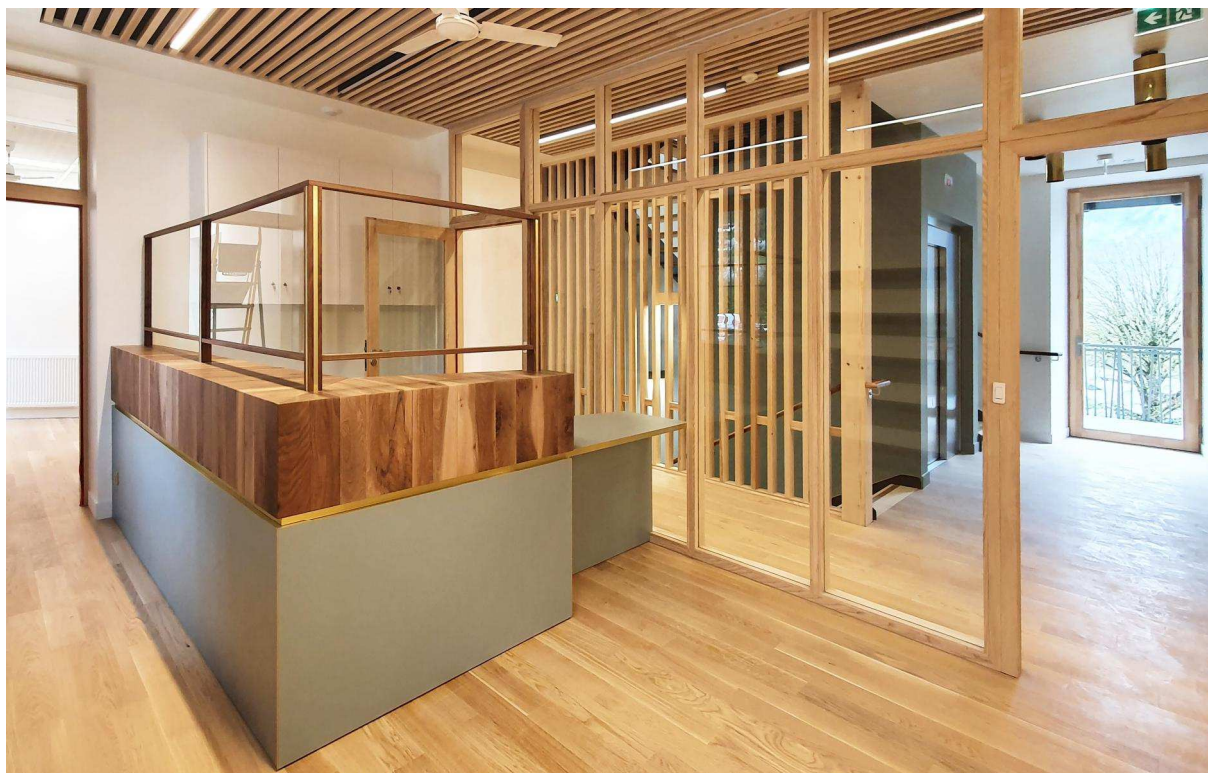


Figure 2 : Mairie de Goncelin – © Atelier de la Place

Quelques informations techniques sur ce projet :

- Surface de plancher : 739 m<sup>2</sup>
- Volume de bois mis en œuvre : 20 m<sup>3</sup>
- Ratio de bois par mètre carré de plancher : 27 dm<sup>3</sup>/m<sup>2</sup>
- Pourcentage de bois français : 65 %
- Pourcentage de bois d'Auvergne-Rhône-Alpes : 25 %

### Catégorie « Projets portés par des communes de moins de 2000 habitants »

Trois projets étaient présentés dans cette catégorie. Ils diffèrent par leurs usages mais ont tous un point commun : la rénovation du patrimoine bâti isérois. Ces projets complexes représentent toujours un fort investissement pour de petites communes. Le bois apporte alors des solutions techniques grâce à sa légèreté, tout en conférant aux bâtiments une ambiance intérieure chaleureuse.

- **Lauréat : « Une école et une place » (Veysilieu)**

Ce projet de réhabilitation a permis de mettre en valeur le patrimoine communal à destination d'une nouvelle école, ce qui a particulièrement séduit le jury. Ce dernier salue la justesse de l'usage du bois, tant pour les aménagements intérieurs qui garantissent une bonne qualité de l'air, que pour les extensions bois tel le préau en arborescence. Ceci apporte une vraie qualité au projet.

Il a été réalisé par l'équipe suivante :

- Maître d'ouvrage : Commune de Veysilieu
- Maître d'œuvre : RIGASSI et Associés Architectes (38)
- Economiste : IDE de projet (38)
- Menuisier : Toffoletti (01)
- Charpentier : Biau Guilhem (38)
- Scieur et fournisseurs bois : Scierie Bourgey (38), COSYLVA (23)



Figure 3 : « Une école et une place » – © Sandrine Rivière

Quelques informations techniques sur ce projet :

- Surface de plancher : 398 m<sup>2</sup>
- Volume de bois mis en œuvre : 32 m<sup>3</sup>
- Ratio de bois par mètre carré de plancher : 80 dm<sup>3</sup>/m<sup>2</sup>
- Pourcentage de bois AURA : 100 %
- Pourcentage de bois isérois : 87 %
- Labellisation : PEFC



## Catégorie « Equipements publics »

Six projets étaient présentés dans cette catégorie, dont de nombreux bâtiments scolaires. Qu'ils concernent des réhabilitations, des extensions ou des créations nouvelles, ils tous été conçus ingénieusement afin de répondre au mieux aux objectifs qui leur sont assignés. Ces bâtiments mobilisent des savoir-faire différents, mais le matériau bois est toujours utilisé à bon escient.

- **Lauréat : Médiathèque tête de réseau des Vals du Dauphiné (Le Pont-de-Beauvoisin)**

C'est l'ensemble de ce projet qui a séduit le jury. Il affiche à la fois une capacité de renouvellement urbain exemplaire, un usage maîtrisé des ressources locales et un travail soigné des espaces intérieurs comme extérieurs. Les bois certifiés Bois des Alpes™ rythment les espaces que ce soit en structure ou en décoratif, promettant ainsi un équipement de grande qualité pour ses usagers.

Ce bâtiment a également séduit au niveau régional puisqu'il est lauréat du Prix régional de la construction bois 2023.

Ce projet a été réalisé par l'équipe suivante :

- Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Les Vals-du-Dauphiné
- Maître d'œuvre : Atelier 43 (69)
- BE Structure bois : Batiserf Ingénierie (38)
- BE thermique et environnement : Oxalis SCOP (73)
- Economiste: Ecometris (69)
- BE électricité : Axiome IEC (38)
- Charpentier : Hugonnard (38)
- Menuisier : Paret Ebenisterie(38)
- Scieurs et fournisseurs bois : Scierie Margueron (01), Scierie Eymard (38), Delta Bois (38)



Figure 4 : Médiathèque tête de réseau des Vals du Dauphiné – © Atelier 43

Quelques informations techniques sur ce projet :

- Surface de plancher : 761 m<sup>2</sup>
- Volume de bois mis en œuvre : 176 m<sup>3</sup>
- Ratio de bois par mètre carré de plancher : 232 dm<sup>3</sup>/m<sup>2</sup>
- Pourcentage de bois français : 100 %
- Pourcentage de bois d'Auvergne-Rhône-Alpes : 80 %
- Pourcentage de bois isérois : 64%
- Labélisation : Bois des Alpes™, PEFC

## Catégorie « Logements »

Huit projets ont été présentés dans cette catégorie, essentiellement des maisons individuelles. Qu'ils soient collectifs ou non, ces projets neufs ou de réhabilitations ont tous à cœur d'utiliser le bois comme un marqueur fort du logement.

Le jury a souhaité distinguer à la fois un bâtiment de logement collectif et une habitation individuelle. Il y aura donc deux colauréats dans cette catégorie.

- **Premier colauréat : Le « pré vert » (Crolles)**

Le jury a été séduit par ce projet de logement collectif soucieux de mettre en valeur le bois d'œuvre et d'associer ses futurs locataires dès la conception. Les bois locaux sont mis en œuvre en structure (épicéa, sapin) des étages, tandis que le frêne est utilisé en menuiseries. La sobriété énergétique et l'usage de matériaux biosourcés, promettent un véritable confort dans les quatre bâtiments du site.

Notons que ce projet a aussi séduit au niveau régional et est lauréat 2023 du Prix régional de la construction bois.

Ce projet a été réalisé par l'équipe suivante :

- Maîtrise d'ouvrage : Alpes Isère Habitat (38)
- Maîtrise d'oeuvre : Atelier de la Place (38)
- Architecte associé : SILO Architectes (38)
- BE structure bois : Vessière & Cie (38)
- BE environnement : EEPOS (73)
- BE thermique : L'Ingénierie climatique (38)
- BE acoustique : Echologos (38)
- Charpentier : Société Daupinoise de Charpente Couverture - SDCC (38)
- Scieurs et fournisseurs de bois : Scierie Blanc (26), Scierie Bois du Dauphiné (38), Piveteau (85), Eurolamellé (74), Girod SAS (38)



Figure 5 : Le « pré vert », © Stéphane Bertrand

Quelques informations techniques sur ce projet :

- Surface de plancher : 2 185 m<sup>2</sup>
- Volume de bois mis en œuvre : 395 m<sup>3</sup>
- Ratio de bois par mètre carré de plancher : 181 dm<sup>3</sup>/m<sup>2</sup>
- Pourcentage de bois d'AURA : 100 %
- Labellisation : PEFC

- **Second colauréat : « Terraced House » (Villard-de-Lans)**

Ce projet de maison individuelle valorise de manière forte l'épicéa du Vercors certifié Bois des Alpes™, tant en intérieur et qu'en extérieur. Il a particulièrement séduit le jury. Le bâtiment, construit en densification, joue avec la pente plutôt que de lutter contre, et met en œuvre une conception bioclimatique pour assurer le confort de ses occupants.

Ce projet a été réalisé par l'équipe suivante :

- Maître d'ouvrage : Privé
- Maîtrise d'oeuvre : onSITE Architecture (38)
- BE structure bois : BESB HAGE (38), Vessière & Cie (38)
- BE thermique : KEEPLANET (67)
- Charpentier, menuisier, scieur : Entreprise John SAUVAJON (38)



Figure 3 : « Terraced House » – © François Croisille

Quelques informations techniques sur ce projet :

- Surface de plancher : 90 m<sup>2</sup>
- Volume de bois mis en œuvre : 44 m<sup>3</sup>
- Ratio de bois par mètre carré de plancher : 489 dm<sup>3</sup>/m<sup>2</sup>
- Pourcentage de bois isérois : 100%
- Labellisation : Bois des Alpes™, PEFC

**Téléchargez les photos des projets lauréats 2023 :**

<https://we.tl/t-maJAFewQ4f>

**Votez pour votre prix Coup de cœur : QR code =>**

[isere.fr/prix-departemental-bois-2023](https://isere.fr/prix-departemental-bois-2023)

